

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 06 décembre 2018.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. JOLLIVET - M. CORNET – Mme LEBRAT - Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD - Mme GRENIER.

**Excusés : M. BOUNIARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL.
Mme PEREZ a donné procuration à Mme CROZIER.**

Absents : M. RIFFARD – Mme RAMUS.

M JOLLIVET a été élu secrétaire.

Objet : Création d'un emploi d'Adjoint Animation Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Animation Principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 20 heures par semaine en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires

.../...

relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2- De créer à compter du 01/04/2019 un poste d'Adjoint Animation Principal de 2^{ème} classe, C2 de rémunération à temps non complet, 20 heures par semaine
- 3- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Animations Territoriaux,
- 4- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des Fonctionnaires Territoriaux de la Collectivité,
- 5- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget de la Commune.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 13 décembre 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 14 décembre 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.

